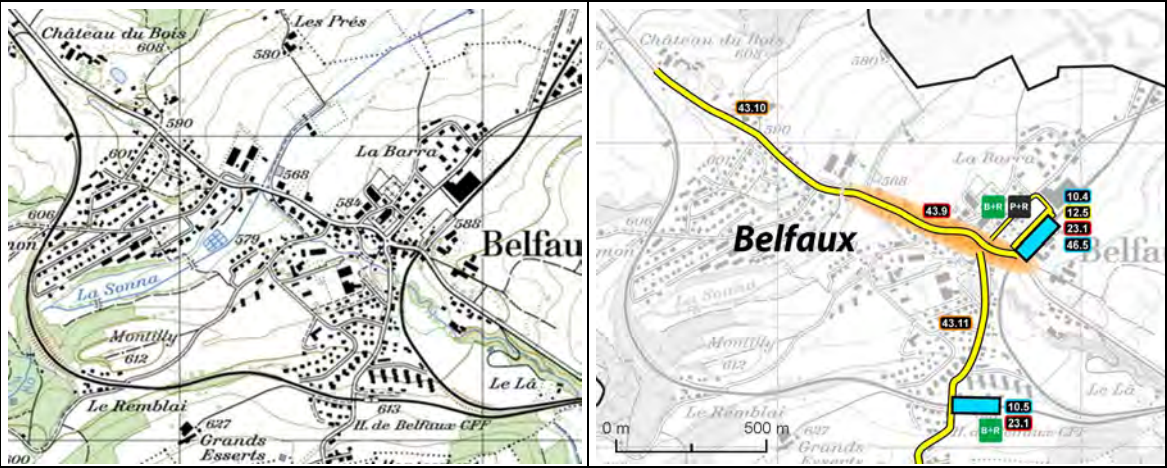
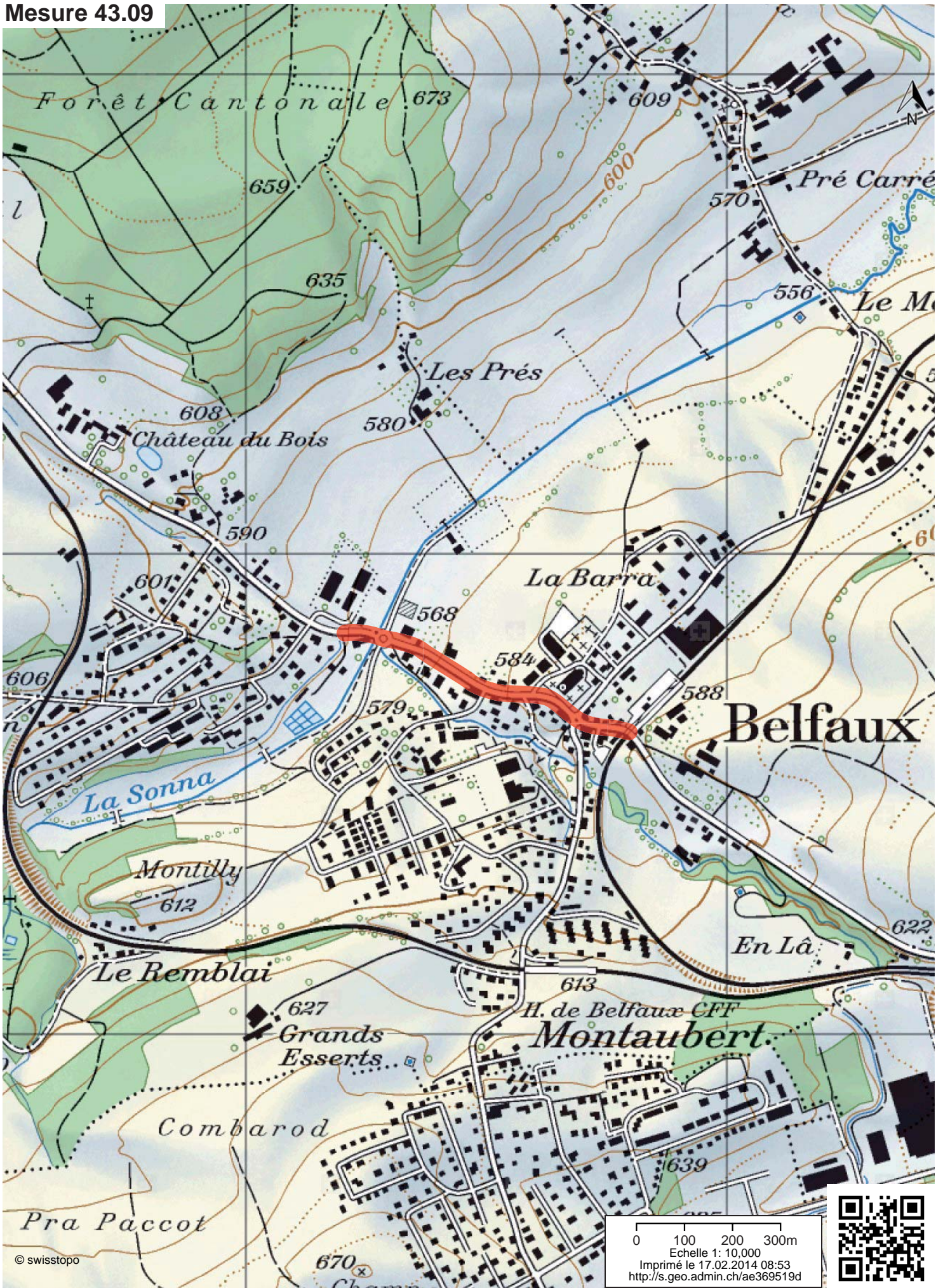


Mesure 43.9	Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I	Coût : 2'737'000 CHF
		
<p>Description de la mesure :</p> <p>La commune de Belfaux est traversée par 14'300 véhicules/jour (2010) sur son axe principal cantonal Grolley - Givisiez. Un réaménagement de la traversée de la localité est nécessaire dans le but de valoriser l'espace central du village, améliorer les conditions de déplacements des mobilités douces, et enfin de limiter les nuisances du trafic (bruit et pollution) pour les riverains.</p> <p>La requalification de la traversée de localité, basée sur le principe VALTRALOC, est décomposée en trois phases. Une première à l'entrée Est de la localité qui sera réalisée avant 2015 (secteur En Là, lié au développement d'un nouveau quartier d'habitation, situé entre le passage à niveau de la voie ferrée tpf et l'entrée Est de la commune), un tronçon central en priorité A qui fait l'objet de cette mesure et une troisième section en priorité B à l'entrée Ouest de la commune (mesure 43.10).</p> <p>La présente mesure comprend, la réalisation d'un aménagement de type VALTRALOC sur le tronçon centrale de la commune compris entre le pont de la Sonnaz (Ouest) et le passage à niveau de la voie ferrée tpf (Est).</p>		
<p>Instances concernées :</p> <p>Canton de Fribourg (SPC) ; Agglomération ; Commune de Belfaux</p>		
<p>Instance responsable : Canton de Fribourg (SPC)</p>		
<p>Priorité :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C</p> <p>Argument principal pour la priorisation : Valorisation et sécurisation d'un secteur fortement soumis à la dominance du trafic individuel motorisé. Amélioration de l'accessibilité de la halte et sécurisation des déplacements au niveau du centre villageois. Diminution des nuisances du trafic routier (bruit et pollution), y compris assainissement au bruit dans les délais imposées par la législation fédérale.</p>		
<p>Echéancier de réalisation : Court terme (2015-2018)</p>		



© swisstopo